

Direction des Relations Internationales staff-mobility@u-bordeaux-montaigne.fr

Pessac, 13/02/2020

Note d'information à l'attention des membres du Conseil d'Administration de l'UBM

<u>Objet : dérogation au "per diem" autorisé à Bordeaux pour les mobilités organisées dans le cadre du projet SAGOT financé par l'Ambassade de France en Tanzanie</u>

L'Ambassade de France en Tanzanie a lancé un projet FSPI « Attractivité de la France, Recherche et Innovation dans la Communauté d'Afrique de l'Est ».

Dans le cadre de cet appel à projet, l'UBM s'est vu attribuer une subvention pour la réalisation d'un projet de formation et de recherche intitulé « Le corridor de développement Southern Agricultural Growth Corridor of Tanzania » (SAGCOT) en collaboration avec l'université Dar Es Salaam en Tanzanie.

Le montant total de cette subvention, au titre de l'année 2019-2020, s'élève à 24 500 € et vise à couvrir la réalisation des activités suivantes : missions de terrain en Tanzanie (4650 €), mobilités internationales d'étudiants tanzaniens (17 500€), mobilité internationale d'enseignants tanzaniens (2350 €), consolidation d'un réseau scientifique Tanzanie-France.

Considérant le souhait de l'Ambassade de soutenir ce projet, une dérogation est demandée pour utiliser un *per diem* de 150€ (règlement Ambassade) à la place de 105€ (politique des missions UBM) afin de financer la deuxième mobilité de Monsieur M. Colman MSOKA, enseignant à l'université Dar Es Salaam en Tanzanie.